

DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER UNE ENSEIGNE À UN KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE

La loi et les règlements de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les panneaux routiers (*Highway Signage Act and Regulations*) prévoient l'installation de kiosques d'information touristique partout dans la province. Les kiosques d'information touristique sont situés dans des endroits stratégiques et permettent aux entreprises du secteur du tourisme de promouvoir leurs activités commerciales.

Les enseignes de kiosque d'information touristique

L'objectif principal des kiosques d'information touristique est de réduire le nombre d'enseignes sur les routes et de permettre aux voyageurs de s'arrêter à des endroits précis pour se renseigner sur les entreprises touristiques de la région et sur leur emplacement.

Frais

Les frais de participation au programme de kiosques d'information touristique sont les suivants :

- Les frais annuels pour l'affichage à un kiosque d'information touristique de renseignements sur une entreprise touristique sont.....50,00 \$
- Les frais pour modifier les renseignements sur une entreprise touristique affichés à un kiosque d'information touristique sont.....50,00 \$

Pour plus de renseignements

Le personnel de Tourisme Î.-P.-É. a une grande expérience et est en mesure de traiter rapidement les demandes de permis et de répondre à toute question concernant les enseignes. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires de Dave Lawless, Charlottetown Ouest (368-4883) dlawless@gov.pe.ca ou d'Hubert MasIsaac, Charlottetown Est (368-4398) hamacisaac@gov.pe.ca, nos agents chargés de l'application des normes. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les enseignes de Paul Knox, registraire des enseignes.

Programme de kiosque d'information touristique
Tourisme Î.-P.-É.
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Téléphone : 902-368-6339
Télécopieur : 902-368-4438
Courriel : prknox@gov.pe.ca

La loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information Privacy Protection Act - FOIP*) stipule que :

Les renseignements demandés dans le présent formulaire sont recueillis et utilisés en vertu de l'autorité de la *Highway Signage Act*. Pour toute question concernant l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur du développement touristique au numéro 902-368-5540.

**DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER UNE ENSEIGNE À UN KIOSQUE
D'INFORMATION TOURISTIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DE LA
HIGHWAY SIGNAGE ACT DE L'Î.-P.-É**

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veuillez écrire lisiblement et répondre à toutes les questions

Nom de l'entreprise : _____

Nom du requérant : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Emplacement de l'entreprise : _____

Description des activités liées au tourisme (p. ex. motel, terrain de camping, gîte touristique, etc.) : _____

Adresse municipale (911) de l'entreprise : _____

SECTION 2 – CARACTÉRISTIQUES DES ENSEIGNES

(Modification du texte des enseignes existantes – frais de 50 \$)

Texte exact de l'enseigne : (maximum 24 caractères, y compris les espaces)

Voulez-vous que votre numéro de téléphone apparaisse sur l'enseigne? Oui Non

Téléphone : _____

Distance approximative entre l'entreprise et le kiosque d'information touristique : ____ (kilomètres)

SECTION 3 – PAIEMENT (Le coût de l'enseigne est de 50,00 \$)

50 00 \$ x 6 % TPS _____ \$ = _____ \$ somme jointe

Veuillez joindre à la demande un chèque ou un mandat libellé à l'ordre de **Tourism PEI**. Si le montant versé est insuffisant, le chèque sera renvoyé à l'expéditeur, ce qui entraînera des délais dans le traitement de la demande et l'installation de l'enseigne. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés.

À l'usage du bureau :

Reçu par : _____ Reçu le : _____

Approuvé par : _____ Date d'approbation : _____

Emplacement du kiosque d'information touristique : _____